

LETTRE DU MAIRE

Lognes, le 6 mai 2020

Fin du confinement : pas d'ouverture des écoles avec le 25 mai mais une proposition d'accueil de loisirs pour les familles prioritaires

Madame, Monsieur,

Après consultation de l'Education Nationale, des directrices et directeurs d'école, des représentants des parents d'élèves et suite à de nombreuses réunions avec les services municipaux, j'ai décidé, en concertation avec mon équipe municipale, de ne pas rouvrir les écoles de la Commune avant le 25 mai 2020.

La santé des enfants lognots reste ma priorité et à ce jour, compte tenu du protocole sanitaire particulièrement contraignant, la Ville n'est pas en mesure d'assurer la rentrée des élèves dans les meilleures conditions sanitaires, ni même pédagogiques comme nous l'a confirmé l'Education nationale.

Un temps de préparation est impératif pour assurer une organisation optimale même s'il faut se rendre à l'évidence, la mise en œuvre sera complexe et difficile à appliquer notamment pour les enfants dont les comportements naturels sont faits de jeux, d'échanges et d'activités.

En revanche, je suis conscient que certains parents n'auront pas d'autre choix que d'aller travailler et devront impérativement trouver une solution de garde pour leurs enfants. Aussi, en l'absence de la reconduction de l'accueil dans les écoles mis en place par l'Education nationale le temps du confinement, un centre de loisirs sera ouvert pour les enfants des familles qui seront dans cette impérieuse nécessité.

Une attestation est disponible sur le site internet de la ville de Lognes.

Dispositif d'accueil des familles prioritaires du 12 mai au 20 mai*

Les enfants concernés :

Les enfants des professionnels de santé, policiers, pompiers, ASE, Epadh, les enfants des enseignants résidants à Lognes, les enfants des salariés des entreprises de transports publics et les enfants dont les parents sont dans l'obligation de reprendre leur activité professionnelle.

L'organisation

L'accueil se déroulera de 8h30 /18h30

Les repas (pique-nique et goûter) doivent être fournis par les familles

Le lieu d'accueil sera communiqué lors de l'inscription.

Les activités proposées seront restreintes et appliqueront strictement le protocole sanitaire.
Les encadrants porteront un masque.
Pour information, le port du masque est interdit pour les élèves de maternelle et n'est pas recommandé pour les élèves d'élémentaire.

Inscriptions

Par téléphone au 01 60 06 88 62 (dès jeudi 7 mai puis du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30).

Un justificatif de l'employeur sera demandé aux familles lors de l'inscription justifiant la présence du/des parent(s) à son lieu de travail.

A partir du 25 mai, nous envisageons la réouverture de toutes les écoles par groupe de 12 élèves selon le protocole sanitaire.

Le retour à l'école restera soumis au volontariat des familles. Il est souhaitable que les parents qui le peuvent poursuivent le télétravail en gardant les enfants afin de limiter les effectifs dans les classes. La continuité pédagogique sera assurée pour les élèves qui resteront au domicile.

Les modalités d'accueil et d'inscription seront précisées ultérieurement mais nous sommes d'ores et déjà mobilisés pour mettre en œuvre les dispositifs sur l'aménagement des locaux, les circulations et le nettoyage des locaux pour lesquels les familles recevront des informations détaillées.

L'Education nationale précisera, quant à elle, les modalités d'organisation et de fonctionnement des classes à compter du 25 mai et prendra attache avec les familles pour connaître leur choix.

Avec mes sentiments les plus dévoués



André YUSTE

Maire de Lognes